



PROVINCE DE HAINAUT – VILLE DE TOURNAI
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE PUBLIQUE DU 03 NOVEMBRE 2025

Présents :

Mme Marie Christine MARGHEM, Bourgmestre.
M. Benjamin BROTCORNE, Premier échevin.
Mme Coralie LADAVID, M. Vincent LUCAS, Mme Delphine DELAUNOIS, Mme Caroline MITRI, M. Emmanuel VANDECAYEYE, Mme Natacha DUROISIN, Échevins.
Mme Héloïse RENARD, Présidente du CPAS.
M. Philippe ROBERT, M. Paul-Olivier DELANNOIS, Mme Ludivine DEDONDER, Mme Sylvie LIETAR, M. Vincent BRAEKELAERE, M. Armand BOITE, Mme Laurence BARBAIX, M. Simon LECONTE, M. Guillaume SANDERS, M. Gwenaël VANZEVEREN, M. Vincent DELRUE, M. Laurent AGACHE, Mme Hélène LELEU, M. Quentin HUART, M. Clément GLORIEUX, M. Philippe MALICE, M. Johakim CHAJIA, Mme Marie-Christine MASURE, Mme Jennifer BOUCAU, M. Amine MELLOUK, M. Simon PETIT, Mme Emeline PETIT, Mme Blandine MOTTE, Mme Eléonore VAN DEN BOGAERT, M. Thierry VANDEGHINSTE, Mme Sabine TOMME, M. Philippe BAEGHE, Conseillers.
M. Pierre-Yves MAYSTADT, Directeur général.
M. Nicolas DESABLIN, Directeur général adjoint.

Absents :

M. Grégory DINOIR, Mme Manon DESONNIAUX, Mme Emma DELBECQ, Conseillers.

S03A/20251103-33

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Constitution, les articles 41, 162 et 173;

Vu le décret du 14 décembre 2000 (M.B. 18.1.2001) et la loi du 24 juin 2000 (M.B. 23.9.2004, éd. 2) portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment l'article 9.1. de la Charte;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement de redevances communales;

Vu les recommandations émises par la circulaire du 11 septembre 2025 relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne, pour l'année 2026;

Considérant le plan de gestion réactualisé pour la période 2023-2027, approuvé par le conseil communal en sa séance du 27 juin 2022;

Vu le règlement général sur la mise à disposition des salles communales adopté en même séance du conseil communal;

Vu la charge financière que représentent l'acquisition et l'entretien des bâtiments communaux et des salles communales;

Considérant que la mise à disposition de locaux ou salles représente un coût pour la commune;

Considérant qu'il convient de soutenir les activités sociales, culturelles et sportives qui permettent d'entretenir, sur le territoire de la commune, la solidarité et le vivre-ensemble;

Considérant que les services communaux, le CPAS, la régie communale autonome, le relais social urbain, le Logis tournaisien, les associations patriotiques effectuent des missions d'intérêt général;

Considérant que les amicales du personnel des services communaux et du CPAS participent au bon fonctionnement de ces services, en favorisant la solidarité et la cohésion entre les agents;

Considérant que l'État fédéral, la Province de Hainaut, la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, les asbl communales, les intercommunales auxquelles participe la Ville, la zone de police, la zone de secours, constituent des partenaires importants dans les politiques menées par la Ville de Tournai, notamment dans le domaine économique, culturel, social ou de la sécurité;

Considérant que les écoles, les mouvements de jeunesse, les associations du troisième âge, les comités de quartiers, les comités de jumelage, les comités de kermesse, les fabriques d'église, les associations de commerçants, les associations et groupements tournaisiens et les clubs sportifs de l'entité participent, par leurs actions pédagogiques, culturelles, sportives et/ou sociales, au dynamisme de la commune de Tournai et favorisent la solidarité et le vivre-ensemble par les activités qu'ils organisent sur le territoire;

Considérant que les associations membres de la Maison des associations paient une cotisation d'adhésion;

Considérant que le montant de la redevance tient compte de la configuration et de l'équipement de la salle ou des locaux mis à disposition, ainsi que des coûts supplémentaires que l'occupation peut engendrer (prestations horaires supplémentaires, coûts énergétiques, assurances ...);

Considérant qu'il convient de fixer un tarif à l'heure pour les activités ou réunions récurrentes ou ponctuelles à vocation sportives, sociales, sociétales, politiques ou culturelles destinées aux membres, sympathisants, cotisants, affiliés ou public-cible des organisations qui animent ces activités, dans la mesure où la durée de l'occupation n'excède pas plusieurs heures;

Vu que la commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public;

Vu la communication du dossier au directeur financier faite en date du 8 octobre 2025 conformément à l'article L 1124-40 §1er, 3^e et 4^o du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu l'avis Positif du Directeur financier du 20/10/2025 rendu conformément à l'article L1124-40, §1er, 3^o du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur proposition du collège communal;

Par 21 voix pour (les groupes MR, Les Engagés, Écolo) et 15 voix contre (les groupes PS, PTB);

DÉCIDE

d'arrêter comme suit les termes du règlement-redevance sur la mise à disposition de salles, pour les exercices 2026 à 2031.

Article 1 : Objet

Il est établi pour les exercices 2026 à 2031 une redevance sur la mise à disposition de salles destinées à l'organisation de manifestations ou de festivités.

Article 2 : Définitions

1° Redevables

Au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre par « redevable » la personne (physique ou morale) qui sollicite la mise à disposition de la salle.

- Entrent dans la 1^{re} catégorie (Cat.1) les redevables suivants : Services communaux et assimilés, CPAS, régie communale autonome, relais social urbain, leurs amicales du personnel, associations patriotiques, le Logis Tournaisien, villes et communes voisines à titre de reciprocité.
- Entrent dans la 2^e catégorie (Cat.2) les redevables suivants : ASBL communales, intercommunales, écoles, mouvements de jeunesse, 3^e âge, zone de secours, État Fédéral, Province de Hainaut, Région wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, zone de police, comités de quartiers, comités de jumelage, comités de kermesse, associations de commerçants ou autres associations et groupements tournaisiens, fabriques d'église, sportifs et clubs sportifs de l'entité, à l'exception des manifestations à but commercial.
- Entrent dans la 3^e catégorie (Cat.3) les redevables suivants : Tout demandeur ou organisateur n'entrant pas dans les catégories 1 et 2.

2° Activités.

Au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre par « événement » l'activité visée pour laquelle le redevable sollicite une salle.

- Entrent dans le type d'activité A : Les événements publics.
- Entrent dans le type d'activité B : Les événements privés organisés par les groupements, associations, sociétés.
- Entrent dans le type d'activité C : Les événements privés organisés par des particuliers, de type familial (anniversaire, baptême, mariage...).
- Entrent dans le type d'activité D : Les activités ou réunions récurrentes ou ponctuelles à vocation sportives, sociales, sociétales, politiques ou culturelles destinées aux membres, sympathisants, cotisants, affiliés ou public-cible des organisations qui animent ces activités.

Article 3 : Montant de la redevance :

1. Hôtel de Ville :

Type d'événement	A et B		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/jour	Semaine - Tarif/jour	Week-end, Dimanche et jours fériés
Crypte	Gratuit	250 €	400 €
Crypte avec cuisine		400 €	550 €
Salon de la Reine		250 €	400 €
Salle des mariages		100 €	160 €
Salle du collège		100 €	150 €
Salle du conseil		100 €	150 €
Petit salon		50 €	75 €
Hall du 1er étage		100 €	150 €
(*) non mis à disposition			

2. Conservatoire :

Type d'événement	A et B		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/jour	Semaine - Tarif/jour	Week-end, Dimanche et jours fériés
Salle des concerts		120 €	240 €
Péristyle	Gratuit	100 €	200 €
Autres salles		50 €	100 €
Type d'événement	D		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure	Tarif/heure
Salle des concerts		21 €	25 €
Péristyle	Gratuit	10 €	12 €
Autres salles		7,50 €	10,50 €

3. Halle aux draps :

Type d'événement	A, B et C		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/jour	Semaine - Tarif/jour	Week-end, Dimanche et jours fériés
Rez-de-Chaussée	Gratuit	500 €	1.000 €
Étage		200 €	400 €
Pièces annexes seules		50 €	100 €

4. Salles de sport :

A. Salle du Pas-du-Roc à Vaulx

Type d'événement	A et B		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure	Tarif/heure

Salle de sport + cafétéria		12 €	15 €
Cafétéria seule	Gratuit	8 €	12 €
Salles annexes		8 €	12 €
Type d'événement	D		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure	Tarif/heure
Salle de sport + cafétéria		7,50 €	10,50 €
Cafétéria seule	Gratuit	5,50 €	7 €
Salles annexes		5,50 €	6,50 €

B. Domaine des Eaux Sauvages à Froidmont

Type d'événement	A et B		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure	Tarif/heure
Grande salle		12 €	15 €
Salle de répétition	Gratuit	8 €	(*)
Cafétéria		8 €	(*)
Type d'événement	D		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure	Tarif/heure
Grande salle		7,50 €	10,50 €
Salle de répétition	Gratuit	5,50 €	(*)
Cafétéria		5,50 €	(*)

(*) Non mis à disposition

C. Stade d'Athlétisme de la Ville de Tournai (Gaurain-Ramecroix)

Type d'événement	A et B		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure	Tarif/heure
Salle complète (vestiaires compris)		18 €	25 €
Vestiaires extérieurs	Gratuit	10 €	14 €
Salle de réunion		8 €	12 €
Salle de musculation		8 €	12 €
Type d'événement	D		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure	Tarif/heure
Salle complète (vestiaires compris)		11,50 €	16,50 €
Vestiaires extérieurs	Gratuit	9 €	12 €
Salle de réunion		6,50 €	9 €
Salle de musculation		7,50 €	12,50 €

D. Hall sportif du Vert Lion à Kain

Type d'événement	A et B		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure	Tarif/heure
Salle complète (vestiaires compris)		16 €	22 €
Demi-salle (vestiaires compris)	Gratuit	11 €	18 €
Vestiaires extérieurs		10 €	14 €

Type d'événement	D		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure	Tarif/heure
Salle complète (vestiaires compris)		13,50 €	16 €
Demi-salle (vestiaires compris)	Gratuit	8 €	11 €
Vestiaires extérieurs		9 €	12 €
Badminton		8 €	11 €

E. La plaine Bozière

Type d'événement	A, B, D		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure	Tarif/heure
Terrain de sport + vestiaire		8 €	12 €
Bâtiment	Gratuit	8 €	12 €
(*) Non mis à disposition			

5. Salles de fêtes et d'exposition :

A. Salle socio-culturelle de Maulde

Type d'événement	A, B et C				
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3		
Salles/tarif	Tarif/jour	Semaine - Tarif/jour	Week-end, Dimanche et Tarif/jour	Semaine - Tarif/jour	Week-end, Dimanche et jours fériés
Grande salle	Gratuit	200 €	350 €	220 €	450 €
Type d'événement	D				
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3		
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure		Tarif/heure	
Grande salle	Gratuit	10 €		15 €	
Petite salle		7,50 €		10,50 €	

B. Salle « Le Vint D'Bisse »

Type d'événement	A, B et C				
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3		
Salles/tarif	Tarif/jour	Semaine - Tarif/jour	Week-end, Dimanche et Tarif/jour	Semaine - Tarif/jour	Week-end, Dimanche et jours fériés
Salle	Gratuit	200 €	350 €	220 €	450 €
Type d'événement	D				
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3		
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure		Tarif/heure	
Salle	Gratuit	7,50 €		10,50 €	

C. Salle « Picardie »

Type d'événement	A, B et C				
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3		
Salles/tarif	Tarif/jour	Semaine - Tarif/jour	Week-end, Dimanche et Tarif/jour	Semaine - Tarif/jour	Week-end, Dimanche et jours fériés

		Tarif/jour	Dimanche et jours fériés	Tarif/jour	Dimanche et jours fériés
Salle	Gratuit	100 €	200 €	150 €	250 €
Type d'événement	D				
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2		Cat 3	
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure		Tarif/heure	
Salle	Gratuit	7,50 €		10,50 €	

D. Salle « Fort rouge »

Type d'événement	A et B				
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2		Cat 3	
Salles/tarif	Tarif/ jour	Semaine - Tarif/jour	Week-end, dimanche et jours fériés	Semaine - Tarif/jour	Week-end, dimanche et jours fériés
Salle	Gratuit	60 €	90 €	90 €	120 €

6. Salles d'écoles :

A. Académie des Beaux-Arts

Type d'événement	A, B et C				
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2		Cat 3	
Salles/tarif	Tarif/jour	Semaine - Tarif/jour	Week-end, Dimanche et jours fériés	Semaine - Tarif/jour	Week-end, Dimanche et jours fériés
Réfectoire	Gratuit	120 €	210 €	(*)	(*)
Local de classe		60 €	120 €	(*)	(*)
Type d'événement	D				
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2		Cat 3	
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure		Tarif/heure	
Réfectoire	Gratuit	10 €		15 €	

B. Écoles communales primaires et maternelles

Type d'événement	A, B et C				
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2		Cat 3	
Salles/tarif	Tarif/jour	Semaine - Tarif/jour	Week-end, Dimanche et jours fériés	Semaine - Tarif/jour	Week-end, Dimanche et jours fériés
Salle	Gratuit	120 €	200 €	220 €	450 €
Type d'événement	D				
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2		Cat 3	
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure		Tarif/heure	
Réfectoire ou salle de sports	Gratuit	7,50 €		10,50 €	

7. Espace de cohésion sociale :

Type d'événement	D			
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2		Cat 3
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif/heure		Tarif/heure
Salle	Gratuit	Gratuit (en lien avec la cohésion sociale)		(*)

(*) Non mis à disposition

8. Office du Tourisme :

Type d'événement	A et B		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif par événement	Tarif par jour	Tarif par jour
Salle Lacasse	Gratuit	250 €	250 €
Crypté		75 €	150 €

9. Musées :

Type d'événement	A et B		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/jour	Tarif par jour	Tarif par jour
Musée des Beaux-Arts		2.000 €	2.000 €
Musée d'Histoire Naturelle	Gratuit	2.000 €	2.000 €

10. Maison des associations :

Type d'événement	D		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/jour	Tarif/heure	Tarif/heure
Auditorium		Gratuit et <u>uniquement</u> pour(*) les associations membres	
Salle de réunion	Gratuit	Gratuit et <u>uniquement</u> pour(*) les associations membres	

(*) Non mis à disposition

11. Espace multiphilosophique du cimetière de Tournai Sud :

Type d'événement	C		
Type de demandeur	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Salles/tarif	Tarif/heure	Tarif par cérémonie	Tarif par cérémonie
Salle	Gratuit	160 €	160 €

Article 4 : réservation (frais de dossier)

Une redevance supplémentaire pour la réservation d'une salle communale sera appliquée à chaque demande introduite, ainsi qu'à chaque demande de modification intervenant après traitement administratif de la demande initiale. Le montant est fixé comme suit :

Libellé de la redevance	Cat 1	Cat 2	Cat 3
Frais de réservation de salle communale	Gratuit	15 €	30 €

Article 5 : Modalités de paiement et recouvrement

Le montant de la redevance visée à l'article 3 est payable au plus tôt au moment de la demande de réservation de la salle et au plus tard, quinze jours calendrier avant le jour de la mise à disposition ou, dans le cas d'une mise à disposition de plusieurs jours consécutifs, quinze jours calendrier avant le premier jour de mise à disposition.

Le montant des frais de réservation/frais de dossier est payable au comptant, au moment de l'introduction de la demande de mise à disposition, avec remise d'une preuve de paiement.

À défaut de paiement, le recouvrement de la redevance sera poursuivi conformément à l'article L1124-40, §1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 6 : Traitement de données à caractère personnel

Le traitement de données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'établissement et du recouvrement de la redevance prévue par le présent règlement s'effectuera conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Article 7 : Formalités de tutelle

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 8 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 et 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Par le Conseil communal,
Le Directeur général,

(s) Pierre-Yves MAYSTADT



La Bourgmestre,

(s) Marie Christine MARGHEM

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

Pierre-Yves MAYSTADT

Marie Christine MARGHEM